



Bien gérer ses déchets

Objectif >> les réduire !!!

1 - Trier les emballages



La collecte des **bouteilles en plastique, boîtes de conserve, briques alimentaires, petites cartonnettes** est assurée actuellement en points d'apport volontaire pour Civrieux.

NOUVEAU - A NOTER !

Pour faciliter le geste du tri, la CCDSV, en collaboration avec les communes, va faire distribuer des **bacs à couvercle jaune** aux habitants des 14 communes aujourd'hui organisées en points d'apport volontaire.

A Civrieux venez retirer vos bacs jaunes **le samedi 20 novembre (9h /17h) et le dimanche 21 novembre (9h à 12h)**, au local communal situé **91 rue des Ecoliers**.

2 - Pour le verre et les papiers

Les pots, bocaux et bouteilles en verre, et pour tous les papiers,
>> points d'apport volontaire : *Cimetière ; salle polyvalente ; allée des églantines*



Votre auto-collant **STOP PUB** disponible sur simple demande à coller sur votre boîte à lettre.



3 - Pensez au compost !

Les **déchets organiques** (déchets verts, épluchures de légumes, restes de repas...) peuvent être valorisés grâce au compostage et au paillage.

La CCDSV propose l'acquisition de composteurs à prix réduit :

- 20 € composteur en plastique de 400 litres
- 30 € composteur en bois de 600 litres

Règlement par chèque ou espèces



4- Recyclage et déchèteries



Deux déchèteries : déchèterie du Pardy, à Frans, et déchèterie des Bruyères, ZI de Reyrieux, sont à votre disposition.

Déchets acceptés : bois, cartons, d3e, encombrants, ferrailles, gravats, mobilier, plâtre, pneus VL, pots de peinture, végétaux

**Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h, le samedi de 9h à 17h.
Fermeture à 18h du 1er avril au 30 septembre**

Vous devez récupérer un badge pour accéder en déchèterie à votre mairie ou à la CCDSV
Se munir d'un justificatif de domicile et de la carte grise de votre véhicule.

Cette carte est gratuite et permet 50 passages par an (au delà : 15 € le passage supplémentaire).
En cas de perte ou de vol par exemple, une deuxième carte sera facturée 20 €.

Accès possible avec une camionnette : se renseigner à la CCDSV

Professionnels : se renseigner à la CCDSV

5- Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée une fois par semaine.

Vous devez vous doter d'un bac roulant à couvercle gris, conforme à la norme NF EN 840.

Vente de bac à la CCDSV (règlement par chèque ou espèces) :

- 40 € le bac de 140 litres (1 à 4 personnes),
- 50 € le bac de 240 litres (5/7 personnes),
- 70 € le bac de 340 litres (8 personnes et plus)



**Bien gérer
ses déchets**

bjectif >> les réduire !!!

**Consommez malin,
réduisez vos déchets !**

EN SAVOIR +

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

627 route de Jassans à Trévoux

04 74 00 19 02 - contact@ccdsv.fr - www.ccdsv.fr

**DOMBES
SAÔNE VALLÉE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES